



Investiture du nouveau Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye



Le nouveau Président de la République du Burundi, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a été investi dans les fonctions de Chef de l'Etat jeudi, le 18 juin 2020, au stade Ingoma de Gitega. Cet acte a été matérialisé par la prestation de serment de Son Excellence Ndayishimiye Evariste. Ces cérémonies se sont déroulées en présence des membres de la cour constitutionnelle, des invités et de la population immense issue de toutes les provinces du pays. Les cérémonies ont vu aussi la participation des délégations étrangères, en l'occurrence l'Ex-Président de la République Unie de Tanzanie, Monsieur Jakaya Mrisho Kikwete et la Vice-Présidente de la même République, Mme Samia Suluma Hassan, des envoyés spéciaux des Chefs d'Etat de l'Egypte, du Kenya, de la Guinée Equatoriale, de la République Démocratique du Congo et du Congo Brazzaville, du Secrétaire Général de la Communauté Est Africaine ainsi que des Ambassadeurs ou Représentants des Missions Diplomatiques

et Consulaires accrédités au Burundi. A l'échelon national, les représentants des institutions étatiques, paraétatiques, confessionnelles, ceux des organisations de la société civile étaient aussi présents.

Les cérémonies ont débuté par l'hymne national, suivi par une prière oecuménique dirigée par le représentant de l'Eglise Catholique, celui des Eglises Protestantes et celui de la Religion Musulmane. Ces serviteurs de Dieu ont convergé sur l'imploration du Tout Puissant de bénir le Président Son Excellence Evariste Ndayishimiye pour qu'il conduise le pays dans la volonté de Dieu.

Le moment tant attendu par les spectateurs étaient la prestation de serment. Cette séance a été suivie par le cérémonial de remise des insignes du pouvoir. Ceux-ci étaient constitués par la constitution de la République du Burundi, de la charte de l'unité nationale, du bâton de commandement, du drapeau national, du drapeau de l'unité nationale et de l'emblème de la répu-

Sommaire

page

Investiture du nouveau Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye

1

Riposte au COVID-19: L'Assemblée Nationale adopte le projet de loi portant ratification d'un accord de financement

2

Prière œcuménique en mémoire de feu Président Pierre Nkurunziza

3

Don de médicaments et du matériel médical offert par l'Egypte à l'hôpital de Bururi

4

Certification foncière: le CAFOB sensibilise les responsables fonciers sur l'intégration de la femme

5

blique du Burundi. En son Honneur, le nouveau Président de la République a été décollé d'une médaille et 21 coups de canon ont été tirés.

Le Président de la République a par la suite présenté son discours programme, dans lequel il a touché tous les aspects de la vie nationale. Dans le domaine politique, il a déploré la mort de son prédécesseur, précisant qu'il n'a ménagé aucun effort pour conduire le Burundi sur la voie du développement, et cela dans tous les aspects de la vie nationale. Ainsi, il a demandé à l'assistance d'observer une minute de silence en mémoire à cet illustre défunt. « Feu président Nkurunziza nous a légué un pays d'une fondation très dure », a déclaré Son Excellence Evariste Ndayishimiye avant d'ajouter qu'il lui sera par conséquent facile de continuer à ériger le chantier. Toutefois, il a sollicité le concours de tout un chacun parmi la population pour y arriver.

Cependant, il s'est inscrit en faux contre quiconque voudra semer le trouble social ou s'accaparer des biens de l'Etat. Il a lancé un appel aux réfugiés de regagner le bercail. S'agissant de la politique étrangère du Burundi, il a fait savoir qu'il veut une coopération avec tous les Etats, à part des Etats qui veulent s'ingérer dans les affaires intérieures du pays pour mettre en mal son indépendance nationale.

Au niveau économique, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a indiqué que des projets de développement seront initiés pour réduire le chômage. Dans cette même optique, il a indiqué que des unités de transformations seront créées, de même que l'implantation des sources d'énergie solaire et hydroélectrique. Par ailleurs, il a promis le soutien des opérateurs économiques pour contribuer davantage à l'impulsion de l'économie nationale.

Sur le plan social, il a fait savoir que les retraités bénéficieront de la gratuité des soins de santé et d'une pension équivalente au dernier salaire perçu dans l'exercice de leurs fonctions.

Quant à l'éducation, il a fait savoir qu'il va privilégier un enseignement professionnel.

Au niveau culturel, Son Excellence Evariste Ndayishimiye a fait savoir qu'il va s'investir pour la promotion des artistes burundais. En matière de justice, il a indiqué que des lacunes s'observent dans cette institution, précisant que l'une des solutions pour y remédier sera le renforcement des juridictions coutumières et la protection des témoins.

Il a terminé son propos par des mots de remerciement à tous ceux qui se sont investis pour que les élections soient couronnées de succès. Pareils remerciements ont été adressés à ceux qui se sont présentés dans les cérémonies. (source: www.abpinfos.com)

Riposte au COVID-19: L'Assemblée Nationale adopte le projet de loi portant ratification d'un accord de financement



L'Assemblée Nationale s'est réunie le mardi 16 juin 2020 à l'hémicycle de Kigobe pour analyser le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement n°IDA D6160 entre le Gouvernement du Burundi et l'IDA en faveur du

projet de préparation et de riposte au COVID-19 au Burundi. Les Députés ont commencé cette plénière par une minute de silence en mémoire de feu Président de la République SE Pierre Nkurunziza disparu inopinément le 08 juin 2020.

Les Députés réunis en assemblée plénière ont analysé et adopté le projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord de financement n°IDA D6160 entre la République du Burundi et l'Association Internationale de Développement (IDA) en faveur du projet de préparation et de riposte au COVID-19 au Burundi signé à Bujumbura le 14 avril 2020.

Ce financement est de 5 millions de USD et, est destiné à combler urgemment les lacunes déjà identifiées afin de permettre la décentralisation de la capacité de diagnostic du COVID-19 à l'échelle nationale pour une durée de 15 mois, a précisé le Ministre en charge des finances Dr Domitien Ndiokubwayo, qui était invité à l'Hémicycle de Kigobe pour donner des éclaircissements sur ce projet de loi.

Selon le Ministre, le projet a pour objet de prévenir, détecter et faire face à la menace provoquée par le COVID-19. Et d'ajouter que ce projet a aussi pour but de renforcer les systèmes nationaux de santé publique pour la préparation à la riposte contre les pandémies dans le pays et la prise en charge des cas testés positifs au COVID-19. Il permettra également de soutenir le plan national de préparation et de riposte au COVID-19, qui a été élaboré conformément aux directives de l'OMS et qui est sujet d'actualisation chaque fois que de besoin, a expliqué le Ministre Domitien Ndiokubwayo.

Selon toujours le Ministre en charge des Finances, le projet de préparation et de riposte stratégique du Burundi comporte la riposte d'urgence au COVID-19, le soutien à la prévention et à la préparation au niveau national et international, l'engagement communautaire, la communication des risques, la gestion de mise en œuvre, le suivi et l'évaluation.

Les Députés ont voulu savoir pourquoi la coordination nationale du projet est assurée par le Ministère en charge des Finances, à travers la Direction Générale de la Planification et de la Coopération alors que la supervision technique et la mise en œuvre des activités sont assurées par le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA, craignant le risque de conflits de compétences entre les deux Ministères.

D'après les explications fournies par le Ministre Domitien Ndiokubwayo, le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le SIDA à travers ses services techniques sera chargé de la conduite de toutes les activités techniques. Il préparera les activités et exprimera les besoins de fonds y relatifs à l'unité de gestion du Projet de Facilitation du Commerce dans la Région des Grands Lacs (PFCGL II) sous tutelle du Ministère en charge des Finances. Ce dernier débloquera les fonds en faveur des équipes du Ministère en charge de la Santé Publique chargées de la mise en œuvre des activités.

Il a également précisé que le Ministère des Finances, du Budget et de la Coopération au Développement Economique va quant à lui s'occuper des aspects fiduciaires à travers l'unité de gestion du projet de facilitation du commerce dans la région des grands lacs (PFCGLII) financés par la banque mondiale pour faciliter les processus fluidifiés, étant donné le caractère urgent du projet.

« Cet arrangement institutionnel a été privilégié pour éviter de surcharger l'unité technique de coordination des projets de l'IDA du Ministère en charge de la Santé, qui met actuellement en œuvre quatre projets et pour renforcer le contrôle des transactions », a conclu le Ministre en charge des Finances. (source: www.rtnb.bi)

Prière œcuménique en mémoire de feu Président Pierre Nkurunziza



La province de Karusi a organisé ce mercredi le 17 juin, au stade de Karusi, une prière en mémoire du Président de la République, le Feu Pierre Nkurunziza. La prière a vu la participation des natifs et des non natifs, des résidents ou pas ainsi

qu'une population nombreuse venue de toutes les communes. Les responsables des différentes confessions religieuses et le Gouverneur de la province Karusi, Madame Calinie Mbarushimana ont demandé à tout un chacun d'être guidé par l'espérance, la prière et l'amour du prochain dans ces moments de dures épreuves.

Le curé de la paroisse Karusi dans sa prière a rappelé que : « si nous vivons, il faut vivre en Jésus Christ et que même si nous mourons il faut mourir en Jésus Christ ».

Celui qui a représenté les musulmans a fait remarquer que : « nous sommes nés par la grâce de Dieu et que nous mourons dans la volonté de Dieu ». Mgr Jean Nduwayo de l'église anglicane est revenu sur le thème de la prière qui disait qu' il ne faut pas sentir la douleur de la mort comme les non croyants. Si la province a

organisé une prière du genre c'est pour revivre l'espoir et donner du courage à la population de Karusi, a indiqué Mgr Jean Nduwayo . Il a recommandé l'unité et l'amour de son prochain, pour respecter la volonté du Président Nkurunziza qui ne cessait de l'enseigner. Le Gouverneur Madame Caline Mbarushimana a quant à elle fait remarquer que sa province vient de perdre un ami particulier, la preuve en est qu'il a choisi Karusi comme lieu de son dernier jour

de sa vie. Elle a rappelé les grandes leçons que le Président Nkurunziza venait de léguer à la population, à savoir l'amour de la prière, l'amour du travail et l'amour du prochain. Elle a ainsi recommandé la confiance en Dieu, la cohésion sociale et la prière pour le Président entrant, pour la province et pour la nation toute entière. (source: www.abpinfos.com)

Don de médicaments et du matériel médical offert par l'Egypte à l'hôpital de Bururi



L'Ambassadeur d'Egypte au Burundi, Dr Abeer Bassiouny Radwan a remis le mercredi le 17 juin 2020 au Directeur de l'Hôpital de Bururi, Dr Jérôme Niyongabo, un don de matériel médical, équipements chirurgicaux et médicaments d'une valeur de 40 000 dollars américains. Pendant la cérémonie de réception de cette aide à l'Ambassade d'Egypte à Bujumbura, Dr Niyongabo s'est réjoui de cette réponse de la République Arabe d'Egypte à la demande faite par le centre égypto-burundais de Bururi. Le matériel réceptionné comprend certains équipements du bloc opératoire, notamment l'appareil d'anesthésie, les boîtes pour la chirurgie abdominale, la césarienne, l'opération des hernies, et des pinces pour les

interventions sur la thyroïde. Certains appareils vont servir pour opérer certaines pathologies oculaires, notamment la cataracte. D'autres seront utilisés dans le service de stomatologie, d'après Dr Niyongabo.

Dans son mot de circonstance, l'Ambassadeur Dr Radwan a réaffirmé l'engagement de l'Egypte à soutenir le secteur de la santé au Burundi par tous les moyens, dont l'appui par des Médecins spécialistes égyptiens. Des assistances dans tous les domaines de développement d'une valeur totale de 26,5 millions de Livres égyptiennes (1,7 millions de dollars américains) ont été déjà accordées au Burundi pendant ces quatre dernières années, depuis octobre 2016. Des centaines de tonnes de tôles aluminium ont été également accordées au Burundi. Ce 13 juin, un avion militaire a amené 40 tonnes de colis d'assistance médicale destinés à la lutte contre le COVID-19 d'une valeur de 748 800 livres égyptiennes. L'Egypte envisage aussi d'envoyer d'autres assistances dans le cadre de soutenir le Burundi à lutter contre les dégâts des inondations, a ajouté l'Ambassadeur Radwan.

(source: www.abpinfos.com)

Le commerce transfrontalier joue un rôle clé dans la vie des communautés



Le commerce transfrontalier joue un rôle fondamental dans la réduction de la pauvreté et l'amélioration de la sécurité alimentaire dans toute l'Afrique en général et dans la région des grands lacs en particulier. Cette déclaration a été faite lors d'un atelier organisé lundi, le 15 juin 2020 par le Centre de Développement et des Entreprises (CDE) pour analyser les contraintes du commerce transfrontalier au Burundi. Selon le Directeur exécutif du CDE Monsieur Aimable Manirakiza, ce commerce est fait en grande partie par le secteur informel et est effectué par les femmes qui transportent les marchandises dans les mains, par la tête, à vélos ou à motos. Au Burundi, les flux des échanges transfrontaliers informel dépassaient 92 milliards BIF en 2018, a précisé Monsieur

Aimable Manirakiza, se référant sur les données de la Banque de la République du Burundi (BRB).

Le Directeur Exécutif du CDE, Monsieur Aimable Manirakiza préconise le libre échange pour créer la prospérité et invite le Burundi à commercer avec le monde en évitant le protectionnisme. Il demande de réduire les obstacles au commerce, permettre la compétitivité des entreprises et faire une éducation au libre-échange.

Professeur Léonidas Ndayizeye qui a fait l'analyse des contraintes du commerce transfrontalier au Burundi a fait savoir que le commerce majoritairement informel ne paie pas d'impôt, précisant néanmoins que cela ne signifie pas que ce commerce est inutile ou illégal. « Ce commerce qui fait intervenir 80% des femmes permet de subvenir à certains besoins comme l'alimentation, la scolarisation des enfants, l'habillement et le logement », a-t-il souligné.

Professeur Léonidas Ndayizeye a également précisé que ces commerçants encouragent la solidarité entre les communautés frontalières et favorise de ce fait la paix et la stabilité. Les marchandises qui font l'objet

d'exportation sont les bières de maltes, l'eau minérale, les savons et les boissons alcoolisées tandis que les importations sont constituées par les vaches à 35% et les produits agricole à 31%.

Ce commerce a plusieurs défis à relever notamment le sous développement des infrastructures, l'existence des conflits et les barrières non tarifaires qui n'empêchent pas les barrières dites douces, le paiement des amendes et des pots de vin sur la frontière.

Professeur Léonidas Ndayizeye demande des réformes comme la réduction notable du nombre d'agences présentes sur les frontières, l'amélioration des infrastructures, la professionnalisation des agents et l'augmentation du nombre de femmes dans l'administration.

Tout en expérimentant les solutions salutaires des zones d'activités transfrontalières, les gouvernements de la région devraient s'entendre et instaurer les zones d'activités transfrontalières et réduire le taux d'imposition appliqué sur les produits transitant sur les frontières, a conclu Léonidas Ndayizeye. (source: www.rtnb.bi)

Certification foncière: le CAFOB sensibilise les responsables fonciers sur l'intégration de la femme



Le collectif des associations et ONGs féminines du Burundi (CAFOB) a organisé le mardi 16 juin 2020 un atelier à l'intention des responsables fonciers communaux. L'objectif de cet atelier était d'échanger sur les défis rencontrés dans la certification foncière et les sensibiliser sur l'intégration de la femme dans le processus de la certification foncière.

Au cours des exposés, le Secrétaire Permanent de la Commission Nationale Foncière au Burundi a précisé quelques défis rencontrés lors de la certification foncière. Il s'agit entre autres de l'absence d'une politique foncière globale et sa stratégie de mise en œuvre et l'absence de textes sur l'hypothèque de la cer-

tification foncière.

Lors de son exposé sur ce que la loi stipule à propos de la certification foncière, Maître Alphonsine Nshimirimana a fait savoir que l'homme et la femme possèdent les mêmes droits dans le processus de la certification foncière.

Elle a rappelé que la convention internationale relative aux droits de l'homme ainsi que la constitution de la République du Burundi obligent les Etats signataires de faire respecter le droit d'égalité et le droit au non discrimination et surtout celle fondée sur le genre.

Me Alphonsine Nshimirimana a fait savoir que même si la loi a prévu l'égalité entre l'homme et la femme, le problème réside au niveau des faits parce que la quasi-totalité des droits fonciers sont reconnus aux hommes selon les études faites. "Selon l'exemple d'une étude qui a été faite en province de Ngozi, on a constaté que seules 23 % des femmes ont certifié leurs terres foncières", a indiqué Me Alphonsine Nshimirimana.

La représentante de la CAFOB Madame Espérance Nijembazi quant à elle précise que parmi les axes sur

lesquels le CAFOB travaille figure l'autonomisation de la femme, la femme comme toute autre personne a le plein droit d'acheter une terre et la certifier.

(source: www.rtnb.bi)

Ministère des Affaires Etrangères

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi